

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

**RÉSOLUTION AEA 2024-09-28/18** 

Demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et à la ministre des Affaires municipales de pouvoir utiliser une partie de la somme versée pour l'élaboration des plans climat pour la révision des schémas d'aménagement et de développement

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité ont signé la Déclaration de réciprocité le 13 décembre 2023;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la ministre des Affaires municipales ont lancé le 8 février 2024 le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) qui prévoit le versement de 127,5 M\$ aux MRC pour la réalisation de plan climat pour leur territoire, initiative également inscrite dans la Déclaration de réciprocité;

ATTENDU QUE le Plan de mise-en-œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire prévoit le versement de 21 M\$ aux MRC pour la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

ATTENDU QUE les orientations 1 et 2 des OGAT demandent aux MRC d'intégrer les éléments inscrits dans leur plan climat à leur schéma d'aménagement et de développement révisé dans le but de les arrimer;

ATTENDU QUE le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du plan pour une économie verte 2030 (PEV) prévoit que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sont conjointement responsables du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

ATTENDU QUE l'aide financière prévue pour la révision des schémas d'aménagement et de développement s'avèrera insuffisante pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU QUE suivant l'approbation du plan climat par le MELCCFP, les sommes résiduelles provenant du volet 1 du programme ATCL serviront à la mise en œuvre de projets issus de ce plan;

ATTENDU QUE les MRC sont enthousiastes à l'idée d'inclure les OGAT et les axes d'intervention du plan climat au schéma d'aménagement et de développement;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

➤ DE DEMANDER au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et à la ministre des Affaires municipales de permettre la modification des conventions d'aide financière d'adhésion à la démarche des plans climat signés par les MRC afin de rendre admissible l'utilisation des sommes résiduelles du volet 1, jusqu'à concurrence de 250 000 \$, aux travaux nécessaires à la révision du schéma d'aménagement et de développement.



## **CERTIFICATION**

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 26 et 28 septembre 2024 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 10 octobre 2024.

Me Sylvain Lepage

Directeur général et secrétaire